



UN Public Administration Programme

Division for Public Administration and Development Management (DPADM)
UN Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)



Auditer l'inclusion dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030: quelques éléments de base

Programme d'audit des ODD pour le CREFIAF
Réunion des Institutions Supérieures de
Contrôle des Finances Publiques
Djibouti, 7-9 février 2018

David Le Blanc
UNDESA/DPADM

Ne laisser personne de côté, l'autre principe structurant du Programme 2030

Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies

*4. Nous promettons de **ne laisser personne de côté** dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et **toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider.***

Les implications de ceci pour les politiques à mettre en place, pour les audits, n'ont pas encore été totalement explorées

Ex: stratégie d'électrification

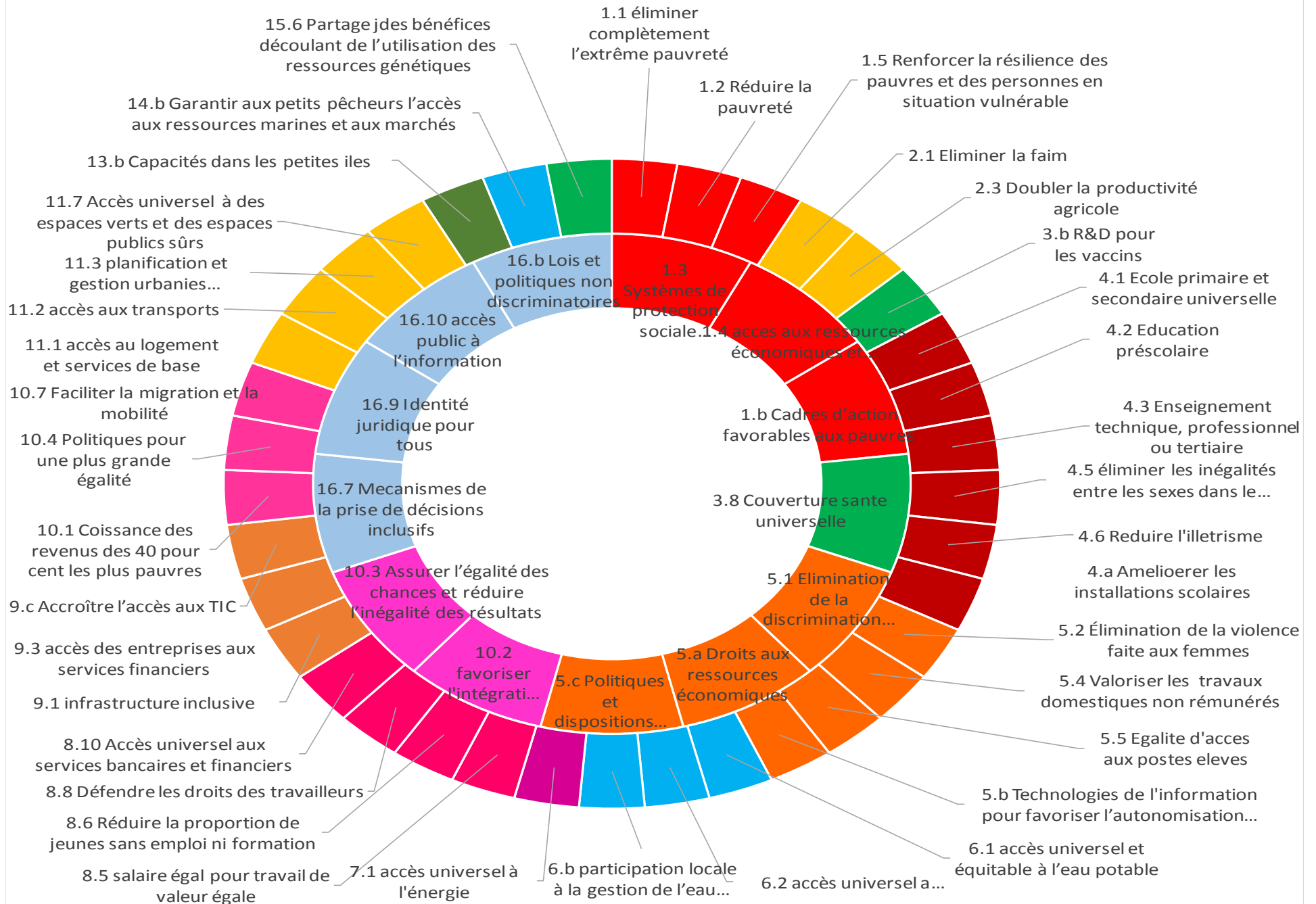


L'inclusion dans l'Agenda 2030

- L'Agenda 2030 intègre de multiples perspectives, notamment
 - Développement traditionnel (accent sur les questions économiques et sociales, accès universel)
 - Autonomisation, anti-discrimination (par exemple cible des ODD 8.5, salaire égal pour un travail égal, reconnaissance du travail non rémunéré)
 - Droits de l'homme (par exemple violence, droits de l'enfant, traite)
 - Accent sur des groupes spécifiques (par exemple les migrants, les personnes handicapées)
 - Engagement, inclusion et participation à la prise de décision, issus de la tradition du développement durable
- En conséquence, inclusivité / ne laisser personne de côté reflétés dans l'Agenda et les ODD à travers:
 - Cibles concernant l'inégalité (des résultats, des opportunités, autonomisation: ODD 10 et dans tous les autres objectifs)
 - Références récurrentes à des groupes spécifiques dans les cibles ODD
 - Importance accordée aux institutions inclusives (pour tous les objectifs et dans l'ODD 16, y compris la cible 16.7 sur la prise de décision inclusive)



Cibles des ODD liées a l'inclusion



Ne laisser personne de côté : qu'entend-on par là?

- Concept intrinsèquement multidimensionnel
- Difficulté: dès qu'il y a plus d'une dimension, la définition de «laissés derrière» devient une question de convention ou de jugement de valeur.
- Certains indicateurs de bien-être ou de privation peuvent ne pas être considérés comme valides par certains groupes ou communautés ayant des valeurs différentes.
- Cependant, d'un point de vue normatif, il existe généralement un large consensus sur le fait que les personnes qui n'ont pas accès à certains droits, biens ou services sont «laissés pour compte».
 - Ces dimensions et les seuils correspondants définissant la privation sont souvent inscrits dans la législation et la pratique nationales.
 - Beaucoup d'entre eux sont également inscrits dans le droit et les normes internationaux.
- En pratique, les «laissés pour compte» peuvent être des groupes différents dans différentes sociétés.
 - Par exemple, retard de croissance ou obésité pour la nutrition



Clarifier le concept: niveau national

- Compte tenu de l'importance de l'inclusion dans le Programme 2030, il est essentiel de convenir de sa signification dans le contexte national et de clarifier ses implications pour la mise en œuvre du Programme et des ODD.
- Quatre grandes questions conceptuelles:
 - Qui sont ceux qui sont ou risquent d'être laissés pour compte?
 - Pourquoi sont-ils laissés derrière?
 - Comment les stratégies et les politiques peuvent-elles les atteindre dans la pratique?
 - Quels types de stratégies et de politiques sont efficaces pour ne laisser personne derrière?
- Autres question d'intérêt pour les auditeurs:
 - Comment le gouvernement agit-il sur ses engagements liés à l'inclusion?



Qui sont les laissés pour compte?

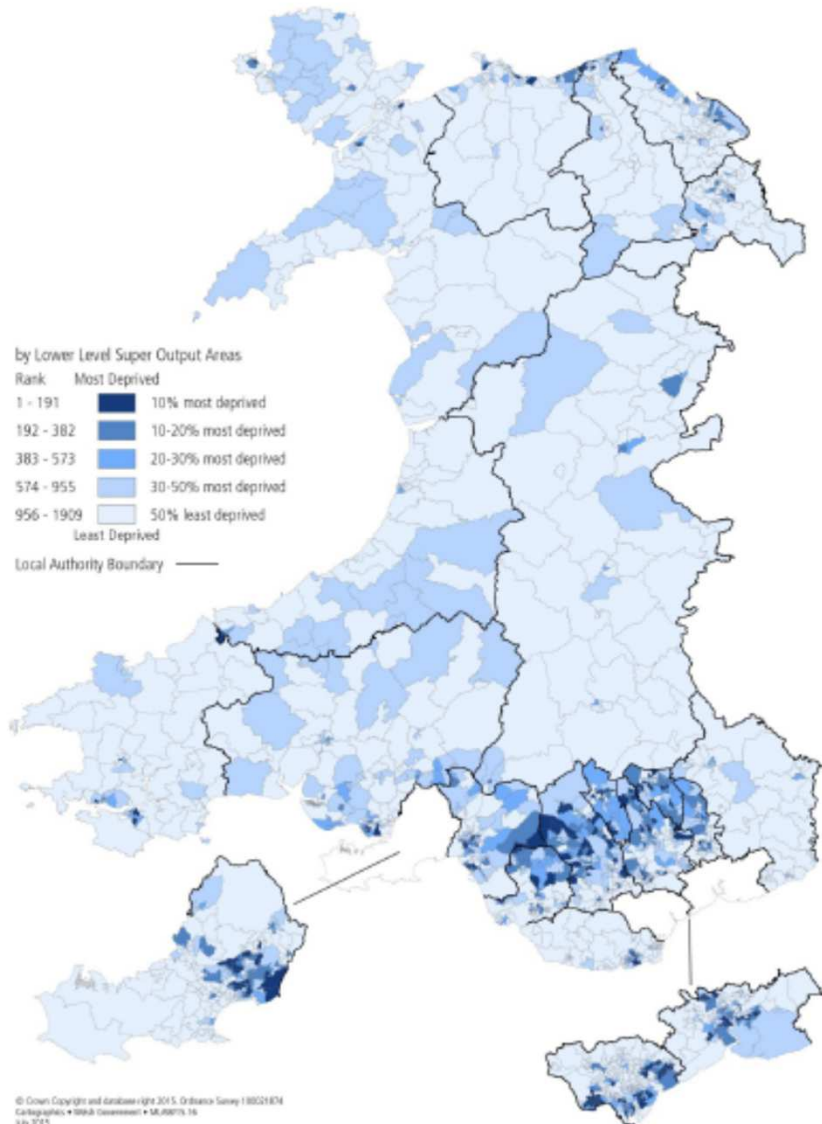
- La réponse varie selon les pays
- Le cadre juridique et réglementaire national relatif à l'inclusion reflète-t-il les engagements du Programme 2030 au niveau d'objectifs spécifiques?
 - par exemple, accès universel à l'éducation, à la santé, aux services de base, à la protection sociale, ...
- Comment le cadre légal et réglementaire définit-il les groupes nécessitant une attention particulière? Le fait-il de manière uniforme dans tous les secteurs?
- Comment les concepts juridiques d'inclusion, de vulnérabilité et de catégories vulnérables sont-ils opérationnalisés dans des règles applicables dans divers secteurs (formellement et dans la pratique)?
- Quels types d'outils le gouvernement a-t-il pour identifier les plus défavorisés?



Qui sont les laissés pour compte? (2)

- À des fins opérationnelles, c'est souvent la combinaison de privations, dans un contexte spatial, qui compte
- Avancées dans la conceptualisation de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion en tant que phénomènes multidimensionnels
- ... couplées à des progrès rapides dans les systèmes d'information géographique
- Par exemple. "Cartes de privation multiple", qui combinent des indicateurs de privation sociale, économique et environnementale
- publié par les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, dans les pays développés et en développement

Welsh Index of Multiple Deprivation



Source: Government of Wales



Engagement du gouvernement sur l'inclusion

- Quels efforts le gouvernement a-t-il déployés pour s'attaquer à la discrimination dans les politiques et les programmes relatifs aux ODD?
- Efforts d'identification des groupes les plus défavorisés? (par exemple, en raison du revenu, de l'appartenance ethnique)
- mise en place de programmes spécifiques pour faire progresser l'inclusion des groupes vulnérables et ceux qui sont le plus en retard
- dispositions différenciées reflétant les besoins des différents groupes dans les politiques et programmes relatifs aux ODD (par exemple, sensibilité au genre)
- Existence de ressources spécifiques pour atteindre les groupes risquant d'être laissés pour compte? Le gouvernement a-t-il adopté des outils spécifiques (par exemple budgétisation selon le genre) pour cela? Comment ces outils fonctionnent-ils dans la pratique?
- Quelles mesures prises pour former et renforcer les capacités des fonctionnaires afin qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour intégrer les questions d'inclusion dans leur travail?
- Existe-t-il des obligations légales d'évaluer les programmes gouvernementaux en fonction de l'équité et d'autres critères sociaux?
 - Si oui, à quel point cela est-il fait?



Comment les plus démunis sont-ils affectés par les programmes gouvernementaux?

- Le gouvernement a-t-il effectué une analyse / évaluation pour déterminer comment les stratégies, les politiques et les programmes nationaux répondent aux besoins des groupes les plus défavorisés et quelles sont les lacunes existantes?
- Quelles informations le gouvernement a-t-il utilisées pour identifier les groupes les plus en retard dans des domaines spécifiques des ODD? Dans quelle mesure ces données et informations sont-elles complètes, précises et crédibles?
- Dans quelle mesure le ciblage des politiques / programmes existants est-il efficace? (par exemple, subventions au logement, allocations diverses)
- Le gouvernement a-t-il identifié des lacunes en matière de ressources et de capacités qui pourraient empêcher les programmes et les politiques des ODD d'atteindre efficacement les plus vulnérables?



En conclusion: auditer l'inclusion?

- "Equity" n'est pas l'un des "3E" de l'audit
- Dimension politique très importante, mandat pour auditer les ODD pas toujours clair
- MAIS...
- la dimension de l'inclusion peut aussi être examinée à travers l'application de critères d'audit «traditionnels» à des questions ayant de fortes composantes sociales
 - Ex: accès au logement, transports publics, accès à l'assainissement, à l'électricité
 - Ex: systèmes de protection sociale
- Bon nombre de questions liées à l'inclusion sont prises en compte dans les instruments juridiques internationaux: source de légitimité pour les ISC d'examiner ces questions?
 - Ex: conventions en matière de droits de l'homme, conventions de l'OIT)
 - Par exemple, droits des travailleurs migrants, traite des êtres humains



Merci!

Pour plus d'information sur ce sujet (en anglais);

Global Sustainable Development Report 2016, Chapter 1:
“Ensuring that no one is left behind and the 2030 Agenda”

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10819Chapter1_GSDR2016_booklet.pdf



leblanc@un.org

www.publicadministration.un.org

